


الرقم	<i>Droits de la femme//Femme arabe et législations</i>		مركز المرأة العربية للتدريب والبحوث 
<i>Tunisie</i> البلد	موقع الواب :	المصدر :	
	العدد و [ص]:	<i>La Presse</i>	
	التاريخ 2012-08-13		

Les Tunisiennes refusent d'être «complémentaires» des hommes

Femme, symbole de la deuxième République

Les femmes tunisiennes manifestent ce lundi 13 août pour protester contre un article du projet de future Constitution et exiger son retrait. Dans le texte, rédigé par le gouvernement islamiste, les hommes et les femmes ne sont plus présentés comme égaux, mais complémentaires au sein de la famille. Des propos qui entretiennent le flou et qui sont très critiqués par une partie de l'opposition et les militants des droits de l'homme.

Adopté le 1er août par une commission de l'Assemblée, l'article 28 stipule que « l'Etat assure la protection des droits de la femme, de ses acquis, sous le principe de complémentarité avec l'homme au sein de la famille et en tant qu'associée de l'homme dans le développement de la patrie ».

Pour Leïla Nouri, militante des droits de la femme, qui a déjà organisé une manifestation de femmes en novembre dernier, les femmes tunisiennes veulent encore plus que ce qui existe dans la Constitution. Elles veulent être l'égal de l'homme, et surtout pas complémentaire :

« Le mot complémentarité nous dérange parce qu'il y a des arrière-pensées derrière tout cela. Je ne sais pas en quoi cela dérange nos dirigeants de faire de la femme un être humain à part entière, exactement comme l'homme, qui aura les mêmes droits, les mêmes devoirs, chose qu'ils ne veulent pas instaurer dans la Constitution. Les acquis de la femme en Tunisie datent de 1956. Nous, nous voulons plus, c'est-à-dire être égales à l'homme, insiste Leïla Nouri.

« En Tunisie, c'est la femme qui travaille le plus, aussi bien dans les milieux défavorisés que dans les milieux aisés. Nos acquis actuels, nos mamans les ont eus, sans trop se fatiguer, c'est grâce à Bourguiba. Mais nous aujourd'hui, on va sauvegarder cela en rajoutant autre chose : on veut être l'égal de l'homme. Il n'y a pas de raison qu'elle ne le soit pas », ajoute la militante tunisienne.

Pour Khadija Chérif universitaire, sociologue et militante des droits de la femme, le mot « égalité » qui devient « complémentarité » change radicalement le cadre juridique des relations entre les hommes et les femmes : « C'est tout un modèle sociétal qui a été conçu déjà par le Statut personnel en 1956 qui a façonné le mode de vie tunisien. Maintenant, c'est

la porte ouverte à tout. Alors qu'on voulait consacrer l'égalité, voilà que l'on nous parle de complémentarité au sein de la famille. C'est excessivement grave et je ne suis pas la seule à le penser. Que les femmes de tout bord se révoltent et pas seulement les femmes.

Mais tous ceux qui militent pour que les acquis de la Tunisie, les acquis de la République, les acquis des femmes, tout ce qui fait la spécificité tunisienne soit garanti et renforcé dans la nouvelle Constitution après la révolution, ajoute-t-elle. Au lieu de l'améliorer, on risque de régresser.

Cela est dangereux, parce que certaines personnes ne voient pas la dangerosité du mot complémentarité. Or derrière ce mot, c'est tout un mode de vie, tout un modèle de société qu'on veut véhiculer et inculquer à la nouvelle Tunisie. Heureusement que la résistance de la société civile et des démocrates est forte. Je reste optimiste pour que cet article ne passe pas ».